

L'assurance responsabilité civile pour tous

Une situation anormale et grave

Dès qu'un cheval entre en piste, il n'est plus sous la responsabilité de l'entraîneur. Et la responsabilité civile habituelle du propriétaire ne le couvre pas. Dès lors, tout accident engage personnellement le propriétaire : un risque considérable qu'il faut absolument prévenir. Or de très nombreux propriétaires l'ignorent.

France Galop n'a pas répondu à notre demande de traiter le problème

Nous avons demandé à plusieurs reprises aux dirigeants de France Galop de proposer une protection en responsabilité civile à tous les propriétaires. Ils n'y ont pas répondu favorablement.

Signalons que, de son côté, la Société du Cheval français gère elle-même la prise en charge de cette assurance pour tous les propriétaires de trotteurs !

Les Actionnaires du Galop entrent dans l'action

Nous pensons que tous les propriétaires de galopeurs doivent être également protégés. Dans ces conditions, nous avons décidé de proposer à tous les propriétaires, qu'ils soient adhérents ou non à notre association, le même type de couverture de risque, pour un prix modique forfaitaire couvrant l'ensemble de leurs chevaux, et sans aucun prélèvement sur les gains en course (contrairement aux autres associations de propriétaires).

Notre proposition

Si vous souhaitez bénéficier de l'offre que nous avons négociée avec MMA, vous avez le choix entre deux solutions :

1) Vous êtes adhérent aux Actionnaires du Galop (cotisation de 50 € par an) : l'option assurance vous coûtera **10 €** de plus.

2) Vous n'êtes pas adhérent : l'assurance vous coûtera **80 €** (dont 20 € de frais de dossier). De la sorte, si vous êtes réfractaire à toute appartenance associative, vous restez libre, mais vous êtes couvert. Nous comprenons et respectons votre volonté d'indépendance.

Dans tous les cas, cette somme forfaitaire couvre **tous vos chevaux** pour l'année en cours. Vous êtes assuré à travers le contrat des Actionnaires du Galop, mais **cette assurance est personnelle** : en cas de sinistre, vous serez directement en contact avec l'assureur.

Pour profiter de notre proposition d'assurance, adressez ce bulletin à :
Actionnaires du Galop - 40 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris.

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail : Téléphone : Fax :

Nombre de chevaux (donné à titre indicatif) :

- Je souhaite m'assurer et adhérer aux Actionnaires du Galop

Je vous adresse un chèque de **60 €** (50 € de cotisation + 10 € d'assurance)

- Je souhaite m'assurer sans adhérer aux Actionnaires du Galop

Je vous adresse un chèque de **80 €**

- Je souhaite avoir des informations complémentaires :

Sur notre site **www.action-galop.com** ou par mail à **courrier@action-galop.com**

Par courrier, par téléphone au 01 45 74 03 29 (en cas d'absence, laisser un message sur le répondeur, nous vous rappellerons) ou par fax au 01 56 68 99 30.